

Candidatez au label Vitrine Industrie du Futur !

 France

Le label, synonyme d'engagement dans la démarche de transformation de l'industrie, est attribué aux entreprises ayant développé concrètement un projet novateur pour l'organisation de leur production, via le numérique le plus souvent. Le choix des lauréats est opéré par un comité ad-hoc composés des membres de l'Alliance Industrie du Futur et en collaboration avec le ministère de l'Industrie. La pré-sélection est ensuite transmise au conseil d'administration pour validation. Ces sociétés peuvent être, le cas échéant, étrangères – implantées en France – mais elles doivent, dans tous les cas, mettre en œuvre une fourniture de solutions technologiques d'origine majoritairement française (à moins qu'il n'existe pas d'offre nationale crédible et compétitive).

Découvrez ou re-découvrez le dossier unique de candidature à la labellisation « Vitrine de l'Industrie du Futur » décernée par l'Alliance Industrie du Futur. Il en présente les objectifs, les critères d'attribution, la charte, les processus, et intègre le formulaire à remplir pour la candidature au label à joindre à la présentation de votre projet.

Documents à télécharger

 [Dossier de candidature - Label Vitrine Industrie du Futur](#)